

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 27 DE LA LOI N°2023-175 DU 10 MARS 2023 RELATIVE À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

PROJET DE CRÉATION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE À DEUX CIRCUITS 400 000 VOLTS ENTRE LES POSTES DE FEUILLANE (COMMUNE DE FOS-SUR-MER, BOUCHES-DU-RHÔNE) ET DE JONQUIÈRES (COMMUNE DE JONQUIÈRES-SAINT-VINCENT, GARD) DANS LE CADRE DE LA DÉCARBONATION ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE FOS-SUR-MER

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

La société Réseau de transport d'électricité (RTE), gestionnaire du réseau public de transport d'électricité dont le siège est situé Immeuble Window - 7C Place du Dôme - à Paris La Défense (92800), a en charge le projet de création d'une ligne électrique aérienne à deux circuits 400 000 volts entre les postes de Feuillane (commune de Fos-sur-Mer, département des Bouches-du-Rhône) et de Jonquières (commune de Jonquières-Saint-Vincent, département du Gard) dans le cadre de la décarbonation et de l'attractivité de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.

Dix communes sont concernées par l'aire d'étude du projet :

- Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Martin-de-Crau, Arles, Tarascon dans les Bouches-du-Rhône,
- Fourques, Bellegarde, Beaucaire, Jonquières-Saint-Vincent, Vallabrègues dans le Gard.

DURÉE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

Du lundi 12 février au dimanche 7 avril 2024.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

La concertation se déroulera sur la base d'un dossier de concertation établi par RTE, maître d'ouvrage du projet.

Pendant toute la durée de la concertation préalable, le dossier de concertation sera mis à disposition du public en format numérique sur les sites :

- **du projet :** rte-france.com/creation-ligne-fos-jonquieres
- **des préfectures du Gard et des Bouches-du-Rhône.**

La concertation s'articulera autour de :

- **Deux réunions publiques** accessibles sur inscription et diffusées en direct sur le site de la concertation, le **15 février à Jonquières-Saint-Vincent** et le **4 avril à Fos-sur-Mer**,
- **Quatre ateliers thématiques** portant sur les enjeux territoriaux : le **6 mars à Bellegarde**, le **14 mars à Port-Saint-Louis-du-Rhône**, le **19 mars à Fourques** et le **21 mars à Arles**,
- **Des débats mobiles** dans les 10 communes.

Les réunions publiques et ateliers thématiques commenceront à 18h. L'inscription préalable est obligatoire pour pouvoir organiser les groupes de travail et ne pas dépasser la capacité maximale d'accueil des salles. Elle se fera sur le site du projet à partir du 9 février.

Le site du projet comprendra un espace participatif afin de permettre à ceux qui le souhaitent de déposer avis et questions.

Le public pourra également envoyer un avis par mail ou voie postale :

- rte-ligne-fos-jonquieres@rte-france.com
- Concertation projet Fos-sur-Mer - Jonquières-Saint-Vincent
RTE - Service Concertation Environnement Tiers, 46 avenue Elsa Triolet - CS 20022, 13416 Marseille Cedex 08

Une synthèse des observations et propositions sera rédigée dans un délai de quinze jours à compter de la fin de la concertation, par le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Marseille. Cette synthèse sera ensuite transmise au préfet et rendue publique. RTE indiquera les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.



Le réseau
de transport
d'électricité

CONTACT

RTE
Service Concertation Environnement Tiers
46 avenue Elsa Triolet - CS 20022, 13416 Marseille Cedex 08